

exempt de droit tout article que, d'après ce traité, les Etats-Unis auraient pu nous expédier en franchise.

Je dis que la politique de l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie qu'il a énoncée aujourd'hui, est strictement d'accord avec l'attitude qu'il a prise à l'égard de la convention de réciprocité. La politique qu'il prône énonce une réciprocité dans les limites de l'empire, ce qui diffère complètement d'une réciprocité avec une nation étrangère.

M. PUGSLEY: Je citais une partie de la déclaration faite par l'honorable premier ministre à un banquet donné à New-York et dans laquelle il disait que le parti conservateur était radicalement opposé à la préparation des tarifs par la diplomatie; il citait comme raison de la conclusion à laquelle il en arrivait le mécontentement qui s'était produit parmi les colonies britanniques du Sud-Africain; j'ai dit que je ne pouvais concilier la demande que nous fait aujourd'hui l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie en faveur d'une réciprocité de tarif entre le Canada et l'Australie, et entre le Canada et les Antilles, préparée par des diplomates, avec la politique déclarée du parti conservateur, telle qu'énoncée par le premier ministre.

M. MIDDLEBRO: Il peut se faire qu'on n'ait pas rapporté exactement les paroles de l'honorable premier ministre, mais, alors même qu'on l'aurait fait, mon honorable ami ne pourrait nier que dans le cours de sa harangue il a exprimé sa surprise d'avoir à constater que l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie cherchait maintenant à étendre les relations commerciales du Canada après avoir repoussé l'occasion qui se présentait d'avoir une convention de réciprocité avec les Etats-Unis, il a soutenu que l'attitude qu'il prend aujourd'hui n'est pas conforme à celle qu'il a tenue quand il s'est agi de la convention de réciprocité. J'affirme que cette attitude est entièrement identique à celle qu'il a tenue, parce qu'aujourd'hui il peut négocier une entente commerciale avec l'Australie, ce qu'il n'aurait pu faire si l'on avait adopté la convention de réciprocité.

M. F. B. McCURDY (Shelburne-Queen): Monsieur l'Orateur, je regrette de constater une disposition de la part de certains membres de cette Chambre de diminuer les avantages du commerce entre le Canada et les îles des Antilles. Il est parfaitement connu que depuis plusieurs années des marchands d'Halifax ont fait un commerce considérable et rémunérateur avec la population de ces îles, avantages qui ont servi de base aux fortunes substantielles qu'ont amassées plusieurs gros marchands d'Halifax. Ce fut surtout le cas aux jours où l'on expédiait de nombreuses cargaisons de bois. Bien que, étant donné l'état de choses qui existe aujourd'hui, le service

des navires soit insuffisant, à mon sens, il est vrai qu'un commerce considérable et dont l'importance augmente sans cesse, même au point de vue des bénéficiaires, se poursuit aujourd'hui à Halifax et qu'il est facile de lui donner des proportions plus étendues.

Le service des Antilles anglaises par steamers présente des difficultés plus grandes que celles que nous pouvons connaître, parce qu'il ne s'agit plus de navigation maritime entre un port du Canada et un port des Antilles, mais encore, et nécessairement, d'une sorte de service de bateaux côtiers. Un navire qui, par exemple, peut transporter le courrier d'Halifax à Kingston, Jamaïque, n'est pas outillé pour faire escale aux petits ports des îles sous le Vent. On devrait établir dans les Antilles un dépôt auquel se rendraient les gros navires, les bateaux côtiers, prenant une partie de la cargaison de ces gros navires pour la transporter aux ports de moindre importance, car, autrement, des navires de faible tirant feraient ces services combinés, ce qui représenterait un service lent pour le courrier et ne donnerait pas satisfaction aux passagers. Le commerce d'exportation avec les îles des Antilles, consistant en farine, poisson et produits divers, a été dans le passé sous la haute-main de maisons de New-York et des Antilles, institutions dont les ressources financières sont considérables.

Exercé dans ces conditions par ces anciennes maisons de New-York, ce commerce ne peut être facilement détourné. Cependant, même avec ce système de transport insuffisant, nous avons pu détourner une partie de ce commerce et il peut être intéressant de savoir que ces grandes maisons de New-York ont trouvé qu'il était nécessaire d'établir des succursales à Halifax, ou à Saint-Jean et d'expédier les exportations de farine du Canada aux Antilles par la voie d'Halifax utilisant dans ce but le service des navires subventionné par ce Gouvernement. Quand la question des subventions aux compagnies de steamers fut discutée par la Chambre, récemment, je saisis cette occasion pour représenter à l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie la possibilité et l'opportunité pour le système de voie ferrée de l'Etat d'accaparer cette partie du service par steamer, soit en acquérant les lignes qui existent déjà, soit en établissant un nouveau service. J'ai observé avec plaisir aujourd'hui que l'honorable ministre était disposé à demander à la Chambre de voter une subvention considérable, si cela était nécessaire, afin d'établir un service suffisant sous tous rapports. L'Intercolonial transporte une grande partie des produits destinés aux Antilles par la voie d'Halifax, d'où on les transborde sur les navires. Il pourrait il devrait être possible—ce qui arriverait si